

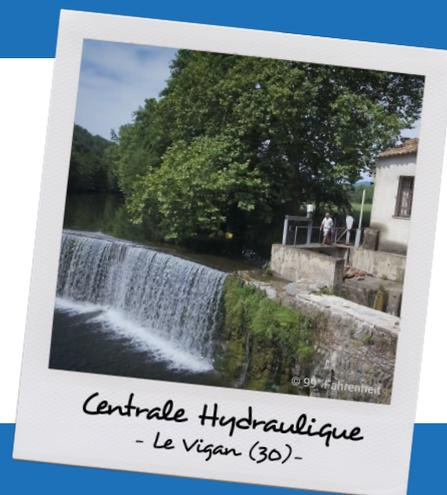


# Je vends ma production hydroélectrique à Enercoop



## POURQUOI RE-JOINDRE ENERCOOP ?

- Le tarif d'achat Enercoop bonifie **mon engagement dans la durée**
- Pas de décote même au-delà de la troisième année d'engagement
- Pas d'engagement de production
- Je deviens sociétaire de la coopérative et participe ainsi aux grandes décisions stratégiques



## OFFRE COOPÉRATIVE

Vous souhaitez sortir de la logique de marché et privilégier la sécurité d'un prix fixe ?

Plus besoin de passer par des mécanismes de soutien public !

Enercoop vous propose son **Offre Coopérative**, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir une cotation.



Un tarif s'approchant de vos coûts de production, plus favorable pour les petites centrales et les collectivités, qui permet à Enercoop de s'approvisionner dans la durée. Tout le monde est gagnant !



Engagement de long terme : 8 à 15 ans



Majoritairement à prix fixe, décorré du prix de marché

## OFFRES « MARCHÉ LIBRE »

### OFFRE « TOP »

#### TOP UNIQUE

Fixez la part marché de votre prix avant le début du contrat pour toute la durée du contrat

OU

#### TOP ANNUEL

Chaque année fixez la part marché de votre prix pour l'année suivante

### OFFRE « SPOT »

Bénéficiez du prix du marché SPOT horaire pour votre production ; vous pouvez éventuellement bénéficier d'un bonus Enercoop

### OFFRE « RUBAN »

Bénéficiez d'un prix fixe sur un « ruban » correspondant à la partie la plus certaine de votre production

Suivez le marché SPOT pour la partie variable restante, plus incertaine

## VOTRE STRATÉGIE

Votre engagement vous permet d'obtenir une stabilité du prix et une sécurité dans le temps

OU

Vous vous engagez sur le long terme à un niveau de bonus déterminé et actualisez la part marché de votre prix chaque année

Vous suivez les évolutions du prix du marché de l'énergie, favorables ou défavorables

Vous sécurisez un prix fixe avantageux sur la plus grande partie de votre production, tout en suivant l'évolution du prix de marché (à la hausse ou à la baisse) sur la partie la plus risquée de votre production

#### DURÉE

1 à 5 ans

#### PRIX ET BONUS

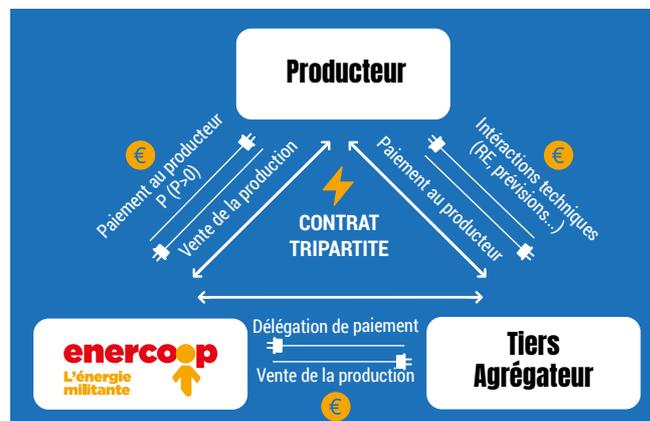
Les prix sont fixés selon les prix trimestriels du marché (EEX) ; nous valorisons par un bonus votre durée d'engagement

**POUR CONNAÎTRE LES MONTANTS ACTUELS DES BONUS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR OBTENIR UNE OFFRE D'ACHAT !**

## OFFRES « SOUTIEN PUBLIC »

### ● Complément de rémunération

Le complément de rémunération est le mécanisme de soutien public qui se substitue progressivement à l'obligation d'achat pour les installations de grande puissance. Dans le cadre de ce mécanisme, les producteurs sont tenus de contractualiser avec un agrégateur pour la commercialisation de leur production. Dans ce cadre, Enercoop s'associe à d'autres agrégateurs pour proposer une offre d'achat de la production. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations !



D : prime d'agrégation proposée par le tiers agrégateur  
P : surprime Enercoop venant bonifier l'offre du tiers agrégateur

### ● Obligation d'achat

Enercoop peut devenir acheteur dans le cadre de votre contrat d'obligation d'achat existant, via le mécanisme de cession décrit à l'article 314-6-1 du Code de l'énergie

#### CESSION DE CONTRAT D'OBLIGATION D'ACHAT

Changement de co-contractant	Contrat identique	Points forts
Signature d'un avenant tripartite à votre contrat initial, qui remplace EDF OA ou votre ELD par Enercoop en tant qu'acheteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à la fin du contrat</li> <li>Tarif inchangé</li> <li>Indexation inchangée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Délais de facturation respectés</li> <li>Interlocuteur unique OA et surplus</li> <li>Une relation producteur personnalisée</li> </ul>

## RÉFÉRENCES

La production hydroélectrique prévisionnelle\* d'Enercoop en 2020 :

**108 MW**  
de puissance

**214 GWh**  
achetés\*

**108 sites**  
de production

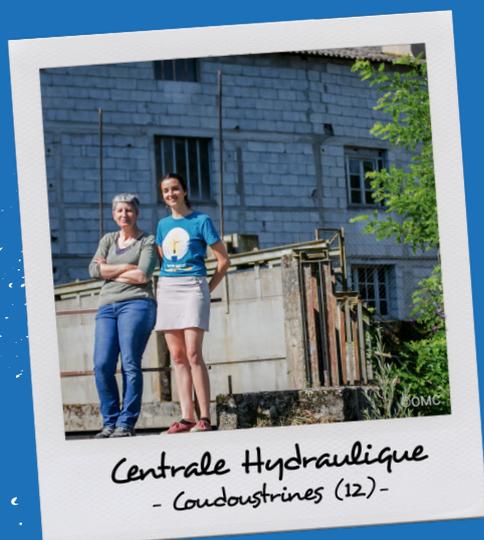
Les producteurs hydrauliques Enercoop



Ils nous font confiance



Enercoop est adhérente de



En 2019, les garanties d'origine utilisées pour certifier l'offre de fourniture d'électricité 100% renouvelable se répartissent de la manière suivante: 87,5 % hydraulique - 9,3 % éolien terrestre - 1,2 % éolien marin - 2 % solaire photovoltaïque. 3,5 % de ces garanties d'origine ont été acquises dans le cadre des enchères mentionnées au troisième alinéa de l'article L. 314-14-1 du code de l'énergie. L'estimation des émissions de gaz à effet de serre résultant de la production d'électricité à partir de la totalité des sources d'énergie fournies par Enercoop en 2019 est de 8,3 gCO<sub>2</sub>eq/kWh(1) et pour la distribution de 5,1 g CO<sub>2</sub>eq/kWh.



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

www.enercoop.fr